

# le lyaud

*notre village*



*Repas sous chapiteau avec feux d'artifice lors de la Fête de l'Été en juillet 2002.*

## *Le mot du Maire*

*La disparition du tracé autoroutier a été le début d'un véritable "boom" de la construction dans notre village. 28 permis ont été délivrés en 2002, et 25 demandes ont déjà été déposées depuis le début de cette année.*

*Avec mon équipe municipale, nous sommes très heureux d'accueillir ces nouveaux lyaudins dont les constructions respectent la volonté communale édictée par le P.O.S. qui a été si difficilement élaboré à l'époque.*

*La réalisation de plusieurs constructions neuves dans le secteur des Cruets (lotissement "Les Passerines") et le secteur des Bois d'en Bas, a été l'occasion, en partenariat avec le Pays de la Côte et du Redon, de mettre en place un réseau d'assainissement collectif (le coût des travaux ayant été couvert par la participation des propriétaires). Le lotissement des "Derrys" sera ainsi équipé prochainement (en place d'un assainissement individuel).*

*En saluant les nouveaux habitants, je tiens à leur dire que notre commune désire conserver son caractère rural, tout en assurant un développement harmonieux, sans porter atteinte à l'environnement.*

*Je souhaite vivement que notre village préserve son entité, sa réputation où il fait bon vivre avec ses associations sportives, culturelles, et de loisirs dynamiques. Ces associations sont très actives et ne demandent qu'à accueillir les nouveaux arrivants.*

*En cette période estivale, vous êtes tous invités à participer aux fêtes locales. Venez nombreux apporter vos idées et un "coup de main" à tous les bénévoles qui font la fierté de notre village. Je pense que c'est en participant activement à cette vie locale que l'on réussit son intégration. Vous découvrirez quelques unes des activités proposées en parcourant ce bulletin d'information.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances dans la bonne humeur et le respect des autres.*

*Votre Maire,  
Marie-Paule ROGUIER.*

# Compte-rendus du Conseil Municipal

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2003

En début de séance, Madame le Maire présente ses vœux à l'ensemble du Conseil Municipal pour la nouvelle année.

**INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL :**  
Le Conseil Municipal renouvelle son accord pour l'attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal, qui s'élève pour 2002, à la somme de 391,03 €.

**ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :**  
Le Conseil Municipal décide de souscrire un contrat à Groupama pour l'assurance des risques statutaires du personnel, et de ne pas renouveler l'adhésion de la commune au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion.

**RAVE PARTY DU 31/12/2002 :**  
Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une "rave party" a eu lieu sur la commune le soir du 31 décembre 2002, et que les services de gendarmerie ont été avisés par ses soins dès 20 h 30 ce même soir, et non pas le 1<sup>er</sup> janvier à 6 h 30 comme indiqué par la presse et la radio.

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2003

*Excusé : Joseph DÉAGE.*

**BUDGETS PRIMITIFS 2003 :**  
Le budget principal s'équilibre à la somme de 497 586 € en section de fonctionnement, et à la somme de 435 364 € en section d'investissement.  
Le budget de l'eau s'équilibre à la somme de 188 131 € en section d'exploitation, et à la somme de 238 848 € en section d'investissement.  
Le budget "Les Arcades" s'équilibre à la somme de 12 295 € en section de fonctionnement, et à la somme de 26 200 € en section d'investissement.

**IMPÔTS LOCAUX :**  
Pour l'année 2003, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 5 % le taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, le taux de la taxe professionnelle restant inchangé.

**SUBVENTIONS 2003 :**  
Pour l'année 2003, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

Ass. des Prisonniers de Guerre :	45,73 €
Batterie-Fanfare "L'Écho du Haut-Chablais" :	152,44 €
Ass. Parents d'Élèves Armoy/Le Lyaud :	914,69 €
A.S. Le Lyaud/Armoy :	762,24 €
UFOVAL :	91,46 €
Tennis Club :	152,44 €
ADMR :	381,12 €
Ass. "Goutte de Vie" :	228,67 €
Foyer Culturel Armoy/Le Lyaud :	609,79 €
Ass. Parents d'Enfants Inadaptés Thonon/Chablais :	152,44 €
Ass. "Manifeste pour la vie" :	152,44 €
Mutame :	28,50 €
C.C.A.S. :	3 630,00 €

**PRIX DE L'EAU :**  
Le Conseil décide de maintenir le prix du m<sup>3</sup> d'eau à la somme de 0,91 € pour les consommations qui seront enregistrées entre mars 2003 et février 2004. Le montant de la location du compteur reste également inchangé, soit 12,19 € par an.

**SIPACOR - MODIFICATION DES STATUTS :**  
Suite aux remarques de la Sous-Préfecture concernant l'imprécision de la définition de certaines cartes et la double adhésion de Margencel au SIAC, et suite à la demande de la commune de Lully d'adhérer à la carte assainissement non collectif, les statuts doivent être modifiés. Le conseil approuve les nouveaux statuts proposés par le SIPACOR.

**SIVOM DU HAUT-CHABLAIS  
MODIFICATION DES STATUTS :**  
Suite aux diverses modifications relatives à l'adhésion au SIAC, et afin que les communes d'Armoy et Le Lyaud puissent maintenir leur adhésion pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, le conseil accepte la modification des statuts proposée.  
Le syndicat prendra la dénomination de "Syndicat à la carte du Haut-Chablais".

**AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU SANJHON :**  
Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture (DGE) pour permettre le financement des futurs travaux d'aménagement de la rue du Sanjhon. Une demande de subvention sera faite également au titre des réserves parlementaires.  
En outre, le conseil accepte la proposition de la D.D.E. pour la mission de maîtrise d'œuvre.

**SIDISST - FISCALISATION :**  
Pour 2003, le Conseil Municipal confirme sa décision de laisser le soin au SIDISST d'assurer la mise en recouvrement de la participation communale par le produit des impôts.

**PROJET D'IMPLANTATION D'UN RELAIS SFR :**  
Afin de tenir compte de plusieurs observations d'administrés concernant le lieu d'implantation du relais S.F.R., prévu initialement chemin des Bévieux, la municipalité décide de suspendre ce projet, et de rechercher avec l'opérateur un autre site d'implantation.

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2003

*Absent : Stéphane FILLON*

**INSTALLATIONS CLASSÉES  
LES CARRIÈRES D'ALLINGES :**  
Dans le cadre d'une régularisation administrative, une enquête publique a été ouverte du 24/02/2003 au 25/03/2003 pour permettre la poursuite d'une exploitation d'installation de broyage, concassage, criblage et stockage de matériaux naturels : cette demande a été présentée par la S.A. "Les Carrières d'Allinges", située Z.I. de la Proux - Noyer à Allinges.

La commune du Lyaud étant appelée à donner son avis sur ce projet, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation de poursuivre cette exploitation.

**ACCORD-CADRE DE PRÉVENTE NÉGOCIÉE DE BOIS  
SCOLYTÉS FAÇONNÉS BORD DE ROUTE :**  
Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un accord-cadre a été signé entre les représentants de propriétaires de forêts publiques et privées et le groupement des exploitants forestiers et scieurs concernant la prévente de bois scolytés façonnés bord de route. L'objectif poursuivi est la mise en œuvre d'une lutte phytosanitaire rapide, permettant de lutter efficacement contre la prolifération des foyers de scolytes.

Bien qu'aucune attaque parasitaire ne soit constatée, à ce jour, dans la forêt communale, le Conseil Municipal, par mesure de précaution :

- demande à bénéficier des modalités de commercialisation inscrites dans l'accord-cadre de prévente négociée de bois scolytés façonnés bord de route, en cas d'attaque parasitaire en forêt communale en 2003 ;
- décide d'accorder l'exclusivité de la commercialisation des éventuels bois scolytés en 2003 au Groupement des Exploitants Forestiers et Scieurs de Haute-Savoie, dans la mesure où ce groupement s'engage à prendre tous les bois scolytés de la commune, et sous réserve de la disponibilité des crédits de l'Etat en matière de lutte phytosanitaire.

Les propriétaires privés confrontés à une attaque parasitaire doivent s'adresser à M. CHENAL de la Coopérative Forestière des Alpes (COFALP) - 16, chemin Hirmentaz - 74200 Thonon-les-Bains.

**CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME  
CHANGEMENT DE TARIFS DU PAYS DU LÉMAN :**  
Le conseil prend acte de la révision des tarifs du Pays du Léman pour la visite des meublés de tourisme, accepte ces nouveaux tarifs, et décide de continuer à confier cette compétence au Pays du Léman.

**RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE DÉCHARGE MUNI-  
CIPALE - LANCEMENT DES OPÉRATIONS DE CONSUL-  
TATIONS POUR LE MARCHÉ DES TRAVAUX :**  
La commune dispose depuis le 28 septembre 1998 d'un arrêté préfectoral prescrivant les travaux de réhabilitation du site de l'ancienne décharge communale.  
Pour ce faire, la commune bénéficie de conventions de subvention avec l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et le Département. Afin de bénéficier de ces subventions, les travaux de réhabilitation doivent être mis en œuvre rapidement.

Le Conseil Municipal décide de lancer le marché des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge communale, et autorise la SED Haute-Savoie à lancer une consultation sommaire d'entreprises spécialisées dans ce type de travaux et à en présenter l'analyse à la commission chargée de ces travaux.

**ÉTUDE DE RESSOURCE EN EAU DU "CRÊT BOULANGER" :**  
Madame le Maire rappelle au conseil la nécessité de poursuivre les études d'analyse d'exploitation de l'aquifère du "Crêt Boulanger" avec la commune d'Armoy, et présente le devis estimatif de la Régie Départementale d'Assistance, qui s'élève à un montant hors taxes de 13 671,00 €.

**COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR LA RÉVISION  
DES LISTES ELECTORALES :**  
Suite à la demande du Préfet, des suppléants aux délégués de la commission administrative pour la révision des listes électorales doivent être désignées.  
Mme Nadine FILLON et M. Félice LASORSA ont été désignés comme délégués suppléants, les délégués titulaires étant Mrs Georges JOLLY et Gaston COTE.

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2003

*Excusé : Joseph DÉAGE*

**MISE EN CONFORMITÉ DU CAPTAGE DES "CHAM-  
BRETTE" :**  
Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 27/07/1998 relatif à la mise en conformité des captages d'eau potable, le conseil décide de poursuivre ce programme en mettant en œuvre les travaux du captage des Chambrettes, un accord de financement du SMDEA ayant été obtenu pour 2003.

Madame le Maire rappelle que la Société d'Équipement du Département de la Haute-Savoie est mandatée pour la conduite de cette opération.  
Le conseil autorise la consultation et la passation d'un marché de travaux sans formalité préalable.

#### SIPACOR - CONTRAT DE RIVIÈRE :

Madame le Maire fait part au conseil des conclusions de l'étude globale de la ressource en eau réalisée dans le cadre du contrat de rivières du SIPACOR. L'étude menée par le bureau d'études CSD Azur fait ressortir que l'exploitation des ressources actuelles du Sud-Ouest lémanique ne permet pas de satisfaire les besoins futurs et qu'il est nécessaire d'exploiter de nouvelles ressources non ou peu sollicitées actuellement. Il est souhaitable d'optimiser l'approvisionnement à l'échelle du périmètre en tenant compte des contraintes environnementales, et de définir des règles de gestion globale de l'eau, en intercommunalité, et étudier la mise en place d'un schéma directeur d'alimentation en eau.

Un groupe de travail, composé de représentants des collectivités gestionnaires de l'eau, assistés de la DDAF, de la R.D.A. et de la DDASS, est mis en place afin d'étudier les actions à engager pour améliorer la connaissance sur la ressource en eau et optimiser l'organisation de l'exploitation des ressources. M. DUMONT, responsable du service des eaux de la ville de Thonon, est choisi comme référent technique pour ses compétences et l'expérience de la ville de Thonon, notamment en matière méthodologique.

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Madame le Maire fait part au conseil des réflexions menées au sein du SIPACOR pour un éventuel passage en communauté de communes, notamment sur le choix des compétences optionnelles qui pourraient être exercées par cette structure. Un document de travail est remis à chaque conseiller municipal, afin de préparer une prochaine réunion-débat en présence de représentants du SIPACOR.

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2003

Excusés : Gérard MOUCHE - Frédéric ARRACHART  
Absents : Franck PETITJEAN - Nadine FILLON.

#### RÉFLEXION SUR LA CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Après un exposé portant sur les communautés de communes, présenté par Melle Stéphanie PONCET, représentant le SIPACOR, le Conseil Municipal a débattu sur la nécessité de créer cette nouvelle structure, en examinant les différentes compétences qui seraient exercées, et en évoquant les implications financières.

En communauté de communes, deux compétences sont obligatoires : le développement économique et l'aménagement du territoire, les communes étant libres d'en définir le contenu. Parallèlement, la communauté de commune doit exercer au moins une compétence optionnelle parmi les 4 suivantes : environnement, logement et cadre de vie, voirie, équipements culturels sportifs et d'enseignement élémentaire et préélémentaire. Cette structure peut se doter de compétences additionnelles dans d'autres domaines, librement choisies. Le financement serait assuré par la D.G.F. et par la fiscalité.

Au niveau de la fiscalité, le système de la taxe additionnelle serait a priori retenu : la communauté de communes bénéficierait du produit de chacune des 4 taxes locales et en déterminerait de façon autonome les taux d'imposition lui permettant de couvrir ses charges. Les taux d'imposition des taxes perçues par les communes seraient diminués en fonction de cette nouvelle répartition, de manière à ce que le contribuable ne subisse pas une augmentation de la pression fiscale.

Au niveau des compétences optionnelles, la commune du Lyaud est favorable au transfert du secteur "Environnement" (assainissement, déchets, contrat de rivières, sentiers) ; le secteur concernant la "Petite Enfance" serait choisi dans le cadre des compétences additionnelles.

En revanche, le Conseil Municipal ne souhaite pas, dans un premier temps, que soient intégrées dans la communauté de communes les compétences concernant le secteur social, jeunesse et culture, ces choix étant guidés par un souci financier, et une politique de prudence.

Suite à cette réunion, d'autres réflexions seront menées au sein du conseil municipal. Des décisions seront, sans doute, prises en fin d'année avec les communes concernées : Allinges, Armoy, Brenthonne, Cervens, Draillant, Lully, Orcier, Perrignier.

#### PLAN LOCAL D'URBANISME - D.P.U.

La municipalité envisage d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur certains secteurs de la commune. Un groupe de travail est constitué pour définir les zones concernées.

## LES CARRIÈRES CHABLAISIENNES

Jean GILETTO - Ing. ETP

La Jossière  
74200 LE LYAUD  
Tél. 04 50 71 10 06



20, Av. des Allinges  
74200 THONON  
Tél. 04 50 71 18 95

## Agenda des manifestations 2003 (2<sup>e</sup> semestre)

DATE	ASSOCIATION	MANIFESTATION	LIEU
9/07	Goutte de Vie	Collecte de sang	Salle Musique - Le Lyaud
13/07	Com. Sports et Loisirs + Com. des Fêtes d'Armoy	Bal gratuit	Champ Dunant - Le Lyaud
13/07	Association Sports et Loisirs	Fête du Temps : La Révolution	Champ Dunant - Le Lyaud
20/07	Evian Vélo	Grand Prix de la Municipalité	Armoy
26/07	A.S. Le Lyaud-Armoy Football	Loto	Champ Dunant - Le Lyaud
27/07	A.S. Le Lyaud-Armoy Football	Fête de l'Été	Champ Dunant - Le Lyaud
8/10	Goutte de Vie	Collecte de sang	Salle Musique - Le Lyaud
Octobre	Paroisse d'Armoy	Repas	Salle des Fêtes d'Armoy
1/11	Association Sports et Loisirs	Course Pédestre des jeunes	Le Lyaud
2/11	Association Sports et Loisirs	Course Pédestre des Hermones	Le Lyaud
8/9/11	Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud	Exposition Artisanale	Salle des Fêtes - Armoy
15/11	Association des Parents d'Elèves	Loto	Salle des Fêtes - Armoy
12/12	Association Sports et Loisirs	Fête de la Lumière	Champ Dunant - Le Lyaud
Décembre	Commission des Aînés du Village	Repas des Aînés du Village	Salle Paroissiale Le Lyaud
31/12	Entente Le Lyaud-Armoy-Orcier Football	Soirée privée de la St-Sylvestre	Salle des Fêtes - Armoy

## Etat civil - 1<sup>er</sup> semestre 2003

### NAISSANCES

ROGUIER Charlotte, Cécile, Paule, née le 6 janvier à Thonon,  
BURDET Etienne, né le 19 février à Evian,  
LALLET Jody, Joy, Manuella, France, née le 12 mars à Thonon,  
BASTARD Maxime, Robert, né le 17 mars à Evian,  
MEUNIER Anaïs, née le 30 avril à Evian,  
SIEGER Hana, Inès, née le 6 mai à Thonon,  
DUBRAY Alison, Simone, Françoise, née le 26 mai à Thonon,  
DEPOTEX Allan, Michel, Vincent, né le 5 juin à Thonon,  
FILLON Lucas, Rémy, François, né le 12 juin à Evian,  
DEFFERRARD Julie, Jeanne, Germaine, née le 26 juin à Thonon.

### MARIAGES

Corinne VIEILLARD et Jean-Luc LAZZARI, le 1<sup>er</sup> février.



### DÉCÈS

DELAGRANGE Yvette, née SOGNY, décédée le 8 janvier,  
DEVILLE Emilie, née CLERC, décédée le 8 janvier,  
SALLE Raymond, décédé le 30 mars,  
PAGNEUX Cécile, née DEVILLE, décédée le 2 juin,  
DAVID-ROGEAT Antonie, née GRILLET-AUBERT, décédée le 11 juin.

### COMITÉ DE RÉDACTION DU BULLETIN

Présidente :  
Membres du Conseil Municipal :

Mme Marie-Paule ROGUIER  
Mme Odile FAVRE-VICTOIRE  
M. André BEL  
M. Jean-Yves MEYNET  
M. François CHASTEL  
M. Michel LERBOULET  
M. Claude ROGUIER

Membres hors Conseil Municipal :

Merci aux personnes qui nous prêtent des photos pour rendre le bulletin plus agréable !

## Tennis Club

Avec les beaux jours, peut-être aurez vous envie de venir "taper dans la balle".

N'hésitez pas à venir nous rejoindre...

**Tarifs :** 30 euros adulte/an

15 euros enfants(-20 ans).

**Rappel :** il faut toujours deux badges pour réserver une plage horaire. Merci de les redescendre avant de partir. Les badges peuvent être retirés du lundi au samedi de 18 h à 19 h, chez :

**Pascal Bultel**

50, chemin des 3 Partieux - 74200 LE LYAUD.

Merci de téléphoner au 04 50 73 92 23.

Remerciements au SIVOM pour le nettoyage du cours.

**Juste pour infos :** nous avons constaté encore cette année de nombreuses dégradations volontaires du matériel : banc et balais cassés, tags, grillage cisailé, serrure forcée...



*Superbe été à tous !!!*



## Batterie Fanfare "L'écho du Haut-Chablais"

Grâce à la motivation des 15 musiciens pour maintenir la Batterie Fanfare au sein de notre village, cette dernière, malgré ses petits soucis, entend bien se faire entendre et voir cette année en honorant différentes manifestations tel que la Fête de la Musique, le festival des Batteries Fanfares à Bons-en-Chablais, la fête au village, la Fête du

Fromage à Orcier, la retraite aux flambeaux à Evian, et compte sur votre présence pour les soutenir en assistant aux représentations.

Aussi, l'Écho du Haut-Chablais lance un avis à tous les anciens et nouveaux musiciens désirant apprendre et partager la passion de la musique.



*En duo avec Taninges / Les Gets.*



## Foyer Rural Culturel Armoy / Le Lyaud

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2003

Remerciements à nos fidèles partenaires financiers : le Conseil Général, la mairie d'Armoy, la mairie du Lyaud. L'association est en constante évolution. Enfants, jeunes et adultes se répartissent dans diverses activités sportives et culturelles variées : gymnastique, généalogie, yoga, théâtre, chorale, calligraphie, patchwork, broderie, peinture sur soie, couture, peinture sur bois et pâte à sel.

Certaines activités comme le dessin adulte et enfant n'ont pas démarré faute d'un nombre suffisant d'inscrits. Elles seront reproposées malgré tout l'année prochaine. Le yoga et la gymnastique restent les animations les plus demandés.

Le club ados a toujours autant de succès.

Marie-Line HORVILLE a remplacé Jean-Michel BALSSA,

animateur présent depuis la naissance du club ados. Il y aura cette année un changement concernant les cotisations : il y aura des tarifs différents concernant les communes extérieures au contrat temps libre. 66 % des jeunes viennent, en effet, de l'extérieur.

De nouvelles activités pour la rentrée de septembre :

- la poterie enfant avec Stéphanie MERIGUET ;
- la chorale enfants et ados avec Caroline JACQUET ;
- les stages de yoga enfant avec Claire ROUTHIER, pendant les vacances scolaires.

L'exposition est reconduite les 8 et 9 novembre, ainsi que le festival de théâtre en avril 2004.

Le bulletin des activités pourra être consulté à partir du 15 août sur le site internet d'Armoy, rubrique animations :

[www.armoy.net](http://www.armoy.net)



*La troupe de théâtre adulte.*

## Les responsables d'associations

### ASSOCIATION SPORTIVE LE LYAUD - ARMOY

M. Claude ROGUIER  
434, route des Devants - Tél. 04 50 73 94 89

### SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

M. Michel MIGLIASSO - Tél. 04 50 73 95 12  
393, route des Devants

### CONSEIL PAROISSIAL POUR LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. André CORNIER  
520, route des Devants - Tél. 04 50 73 95 08

### TENNIS-CLUB DU LYAUD

M. Pascal BULTEL  
50, chemin des Trois Partieux - Tél. 04 50 73 92 23

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

LE LYAUD-ARMOY  
Mme Céline BERLY  
Route des Cathelins - Tél. 04 50 73 97 49

### BATTERIE-FANFARE «L'ÉCHO DU HAUT-CHABLAIS»

M. Philippe BOEGEAT  
229, rue de la Confrérie - 74500 PUBLIER - Tél. 04 50 70 89 80

### ENTENTE ARMOY-LE LYAUD GYMNASTIQUE

Mme Odette LERBOULET  
512, route de Chambrettes - Tél. 04 50 73 90 60

### CLUB «RENCONTRE»

Mme Renée INGLIN  
201, rue du Sanjhon - Tél. 04 50 73 92 11  
Mme Ginette GAUTRON  
Route d'Orcier - Tél. 04 50 73 91 73

### GOUTTE DE VIE

M. Jean LUGRIN  
476, route des Devants - Tél. 04 50 73 95 06

### ENTENTE LE LYAUD-ARMOY-ORCIER FOOTBALL

M. Daniel FAVRE-VICTOIRE  
222, chemin des Riérets - Tél. 04 50 73 97 83

### ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

M. Hubert DUBOULOZ  
182, route d'Orcier - Tél. 04 50 73 92 88

### 2D SPORT ORGANISATION

Mlle Dorothée JACQUET  
Chemin du Champ de Beule - Tél. 04 50 73 93 10

### FOYER RURAL ARMOY-LE LYAUD

Mme Joëlle CORSANO  
1521 C, route de l'Ermitage - 74200 ARMOY  
Tél. 04 50 26 18 67

### VÉTÉRANS FOOTBALL

M. Christian DILIN  
Sur-le-Crêt - 74200 ARMOY - Tél. 04 50 70 54 83

## SARL ISO Menuiserie

165, rue de la Fruitière  
74200 LE LYAUD  
Tél. 04 50 17 00 73  
Fax 04 50 17 00 77

**F. GALLAY T.V.**

REPARATION T.V. - POSE D'ANTENNES

Tél. 04 50 70 56 99

Lotissement Les Rierêts  
74200 LE LYAUD

## A.S. Le Lyaud - Armoy Football

Si les manifestations proposées par notre association ont remporté encore un vif succès cette année, c'est surtout grâce au dévouement et au bénévolat développés par les membres du Comité et sympathisants.

Tournoi des jeunes, loto, fête de l'été où une équipe compétente, disponible, soudée, a fait merveille et ceci depuis de nombreuses années.

Officiellement ces aptitudes ont été reconnues, cette année Félice LASORSA a reçu la médaille d'or du District, auparavant Gaby, Jean-Yves, Daniel, Claude avaient été honorés, demain d'autres suivront...

Ce bénévolat est la grande satisfaction car sportivement 2002/2003 restera une saison gâchée.

Blessures, suspensions, grossière erreur de management font que l'équipe fanion évite de justesse la relégation. Heureusement l'équipe réserve apporte avec ses jeunes une grande satisfaction, manquant d'un rien la montée en série supérieure. Quant à la trois, elle parcourt un championnat cahin-caha.

Dans le cadre de l'Entente avec Orcier, nos jeunes pousses ont réalisé une saison pleine de prouesses avec "mention" aux moins de 13 ans et moins de 15 ans, brillants dans leur série.

"Mention spéciale" aux féminines, demi-finalistes de la Coupe de Haute-Savoie encadrées par Philippe MAR-CLAY qui réalisent leur meilleur classement depuis leur création.

Bonnes vacances à tous  
et rendez-vous en septembre autour des stades.



Les participants de l'A.S. Le Lyaud - Armoy,  
au tournoi de l'amitié Mathieu Dupraz.



L'équipe réserve



Demi-finale coupe féminine à Ambilly



Félice LASORSA a reçu la médaille d'or du District.

## Entente Armoy - Le Lyaud - Orcier de Football

Dans le football, l'été c'est l'heure des assemblées générales, des bilans, des départs, des arrivées, de la mise en place de la nouvelle saison...

Pour les joueurs, c'est surtout l'heure des vacances, de la trêve estivale.

Mais pour les éducateurs et les dirigeants, il faut se "creuser les méninges".

Comment faire dans telle catégorie où il manque 2 ou 3 joueurs ? Dans telle autre où il manque un éducateur ou un dirigeant pour accompagner les seniors ?

Dirigeant, éducateur, quelle différence ?

L'éducateur entraîne le mercredi, convoque les joueurs pour le match du samedi, prépare la tactique de jeu et dirige l'équipe sur le terrain. Pendant ce temps, le dirigeant s'occupe de l'intendance, remplit la feuille de match, prépare les maillots, s'occupe de la pharmacie, des bouteilles d'eau pour les joueurs, désigne les responsables du lavage des maillots et du nettoyage des vestiaires, et apporte le réconfort nécessaire quand le résultat n'a pas été à la hauteur des espoirs de l'entraîneur !!! Deux postes différents mais au combien complémentaires et tellement indispensables à l'épanouissement de nos chers jeunes "footeux".

Papas, mamans, mémés, pépés, tontons, tatas, voisins, voisines, qui que tu sois, viens nous rejoindre si tu as envie de consacrer un peu de ton temps libre ou de tes "ARTT" à la jeunesse de nos trois communes. N'est-il pas rassurant de voir évoluer nos jeunes sur un terrain de sport plutôt que de les laisser traîner sur la place à la recherche de la première bêtise à faire.

Et toi, garçon ou fille, n'as-tu pas envie de prouver à tous ces détracteurs qui critiquent notre jeunesse, que sur un terrain tu n'es pas différent, mais comme les autres, capable de "mouiller le maillot" pour le succès de l'équipe du club, de la commune que tu représentes ?

Prend ton frère, ta sœur, ton cousin, ta cousine, ta voisine par la main et venez nous rejoindre. Vous verrez comme un sport d'équipe peut faire changer notre vision des choses du quotidien et de la société.

Où ? Quand ? Comment ?

Téléphone au 04 50 73 97 83, je t'expliquerai.

Bonnes vacances à tous.



L'équipe "15 ans" - Championne de sa poule.



L'équipe "13 ans" - Vainqueurs du Tournoi de Perrignier.



Les bénévoles, maillons indispensables...



Hôtel-Restaurant  
**A L'ÉCHO**  
**DES MONTAGNES**

74200 ARMOY • Tél. 04 50 73 94 55

à 15 km des pistes de ski  
à 5 km du Lac Léman

**PETITJEAN**  
Christophe  
SARL  
Ferblanterie  
Cuivrerie

247, chemin des Chevrys 74200 Le Lyaud  
Tél/Fax 04 50 73 99 68 . Port. 06 08 82 60 14

## Contrat Rivière

**Les régions du Bas-Chablais et du Pays de la Côte en Chablais sont implantées entre les massifs des Alpes et le Lac Léman. L'eau est omniprésente dans le paysage et la vie locale.**

Face aux enjeux importants de notre région, dans le but de rendre leur place aux cours d'eau dans le paysage actuel et en tant qu'élément du cadre de vie, les communes du sud-ouest lémanique se sont portées volontaires à la mise en œuvre d'un contrat de rivières sur leur territoire.

Le contrat de rivière du sud-ouest lémanique du Pamphiot à l'Hermance, dont le périmètre s'étend entre le lac et la crête des massifs des Voirons, des Moises et des Monts d'Hermone d'une part, et entre le canton de Genève et la Dranse d'autre part, a fait l'objet d'un dossier sommaire de candidatures établi par les cabinets Hydrétudes et E. Baptendier en novembre 2000.

Une des motivations et orientations du contrat de rivières énoncées dans ce document, porte sur la gestion globale de la ressource en eau afin "d'assurer la gestion de la ressource en eau globalement, qualitativement et quantitativement, et à toutes les échelles du bassin versant".

Cette étude vise à définir les éléments d'aide à la décision en matière de la gestion actuelle et future de la ressource en eau.

ELLE COMPORTE UNE PREMIÈRE PHASE DIAGNOSTIC :

- Connaissance de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant (aspects quantitatifs et qualitatifs), vulnérabilité et sources de pollution ;

- Evaluation des besoins actuels et futurs : AEP, industries, agriculture, milieux aquatiques ;
- Adéquation besoins-ressources ;
- Possibilité de soutien d'étiage des cours d'eau ;
- Etude comparative des solutions de gestion envisageables ;
- Évaluation de l'adéquation ressources-besoins ;
- Bilans quantitatifs et qualitatifs ;
- Structures et infrastructures d'exploitation ;
- Identification des problématiques et des enjeux.

ET UNE SECONDE PHASE D'ÉTUDE COMPARATIVE DES SCÉNARIOS DE GESTION :

- Définition des scénarios envisagés ;
- Comparaison technico-économique ;
- Proposition de stratégie de gestion à mettre en œuvre.

Cette démarche s'inscrit en totale cohérence avec les 10 orientations fondamentales fixées par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Rhône Méditerranée Corse et avec l'étude préalable à la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour le territoire du Canton d'Evian et de la commune de Marin compris entre la rive est de la Dranse et la frontière helvétique.

L'établissement de l'étude globale de la ressource en eau sur le territoire du contrat de rivières entre le Pamphiot et l'Hermance, dont le présent document constitue le rapport final, permettra ainsi d'avoir une vue homogène sur la problématique liée à la gestion de la ressource en eau à l'échelle de l'ensemble du bassin lémanique français.

## Nuisances

**Il faut distinguer les nuisances, des troubles du voisinage.**

Les usines, ateliers, entrepôts, chantiers peuvent exposer leur voisinage à des inconvénients, allant du sérieux désagrément (odeur par exemple) au risque parfois grave (explosion, incendie).

La loi de 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement permet de prévenir et de contrôler les nuisances pouvant présenter des risques pour la santé publique. La liste détaillée est fixée par une nomenclature nationale qui regroupe des activités aussi bien industrielles, qu'agro-alimentaires. Peu importe, qu'elle soit exploitée par une entreprise (société ou non), ou par une collectivité publique (État, commune). Les centrales nucléaires sont soumises à un régime spécial encore plus contraignant.

Toutes ces activités sont soumises, soit à simple déclaration, soit à autorisation du préfet.

Les plans d'occupation des sols peuvent interdire l'implantation de telles activités dans certaines zones. Le problème est le plus souvent résolu par la création de zone industrielle, avec une localisation précise, avec viabilités et pôles d'énergie suffisants.

La notion de troubles de voisinage est difficile à cerner, car elle recouvre des troubles variés :

- nuisances sonores (chaîne Hi-Fi d'un voisin, dancing à proximité) ;
- nuisances olfactives (émanation d'une usine de produits chimiques, restaurant dépourvu d'extracteurs) ;
- nuisances visuelles (constructions ou plantations qui cachent la vue ou masquent l'ensoleillement).

Les troubles de voisinage peuvent opposer des voisins immédiats ou éloignés (usine, élevage), des propriétaires à des locataires, des locataires entre eux, des particuliers à des personnes morales ou imputables à des inconnus (l'alarme d'un véhicule qui se déclenche en pleine nuit). La construction d'un immeuble qui ne respecte pas les distances "légalées" de vue, le défaut d'élagage d'arbres qui dépassent ou surplombent le terrain voisin, la plantation en deçà des limites légales, l'utilisation d'une tondeuse à gazon non homologuée.

L'appréciation de la gravité du trouble dépendra du moment où il se manifeste (jour ou nuit), de sa localisation (zone résidentielle ou zone de loisirs), ainsi que la personnalité de la victime (personne nerveuse, malade, facilement irritable).

Aucun texte n'autorise le bruit jusqu'à 22 h (sauf impératif agricole), on ne tolère la nuit une fois par mois.

Ce point peut être fixé par un règlement de copropriété. Des arrêtés municipaux doivent fixer les heures d'utilisation des perceuses, tondeuses à gazon, marteaux-piqueurs.

Une explication courtoise avec le voisin gênant peut suffire à régler le problème.

Une réclamation auprès des services municipaux permet d'exercer une pression sur l'auteur du trouble et de faire contrôler la gêne qu'il suscite.

Leur résultat : plainte au commissariat ou à la gendarmerie, voire auprès du Procureur de la République.

Les problèmes de troubles de voisinage se produiront de plus en plus, confrontation entre deux cultures : rurale et citadine, village traditionnel et cités-dortoirs.

## Récréation Coiffure

COIFFURE MIXTE  
avec ou sans rendez-vous

Chef Lieu - 74200 ARMOY  
Tél. 04 50 70 59 64



**MATÉRIEL HÔTELIER  
CHAUD ET FROID**

Z.A. Les Niollets - 74140 DOUVAIN  
Tél. 04 50 94 10 01  
Fax 04 50 94 09 58

## ARMOY DISTRIBUTION

Tout pour la vaisselle  
Équipement culinaire  
Location vaisselle

34, avenue des Vallées - THONON  
Tél. 04 50 83 09 35

AMPHION-LES-BAINS

**SNACK  
DE LA PLAGE**

Bar - Restaurant rapide  
TOUT L'ÉTÉ

Tél. 04 50 70 88 64

ESPACE **CDDM** MENUISERIE

Votre partenaire régional

Avenue des Prés Verts  
74200 THONON  
Tél. 04 50 71 31 71  
Fax 04 50 71 62 95

PEINTURE & DÉCORATION

**DEGENÈVE**  
Christian

REVÊTEMENTS • SOLS ET MURS • FACADES

Les Moulins d'Amphion - 74200 LE LYAUD  
Tél. 04 50 70 55 95 - Fax 04 50 70 55 96

## Lettre aux habitants de la commune

Les chasseurs vous remercient pour la collaboration à la journée de nettoyage. Ce nettoyage a été une nouvelle fois très important.

En ce qui concerne la faune, le lièvre est en augmentation aussi bien en montagne, qu'en plaine.

Pour le lapin de garenne, nous pensons cette année, installer des "garinières", pour la reproduction.

Pour le "nuisible", nous avons un garde :

M. BASTARD Dominique qui s'en occupe sérieusement (tél. 04 50 71 09 75).

Nous rencontrons un autre problème avec les engins motorisés qui font des dégâts dans les champs et saccagent les terrains.

Nous remercions tous les habitants de la commune pour la bonne entente avec les chasseurs.

Président : MIGLIASSO Michel,  
Vice-Président : BASTARD Dominique,  
Secrétaire : VOIGNARD Marcel,  
Trésorier : SENEVAT Robert,  
Garde : BASTARD Dominique.



## Souvenir du G8

Ils ont fait partie de notre vie quotidienne durant le sommet des chefs d'Etat à Evian :

- ces ballets d'hélicoptères au-dessus de nos têtes,  
- ces véhicules de la gendarmerie sur nos routes et dans les forêts,

- ces contrôles pour parvenir à Thonon, resteront autant d'images fortes gravées dans nos mémoires.



## Démarche d'urbanisme à suivre

### Permis de construire

Constructions soumises à permis de construire :

- Toutes les constructions nouvelles mêmes lorsqu'elles ne comportent pas de fondations dans le sol.
- Les extensions ou modifications des constructions existantes qui changent leur destination (transformation d'un garage en pièce d'habitation), qui créent des niveaux supplémentaires à l'intérieur d'un volume existant (plus de 20 m<sup>2</sup>).
- Les constructions de moins de 20 m<sup>2</sup> sur un terrain ne supportant aucune construction.

Dépôt de la demande à la Mairie en 4 exemplaires

### Déclarations de travaux exemptés de permis de construire ou déclaration de clôtures

- Les clôtures.
  - Les constructions ne créant pas de surface de plancher (barbecue, piscine).
  - Les constructions ne créant pas une surface de plancher supérieure à 20 m<sup>2</sup> (véranda, abri de jardin, sur propriété déjà bâtie).
  - Les modifications de façade (toiture, ravalement).
- Dépôt de la demande à la Mairie en 4 exemplaires.

### Permis de démolir

Tout bâtiment destiné à être démolé même partiellement quel qu'en soit l'usage.

Dépôt de la demande à la Mairie en 4 exemplaires.

### Certificat d'urbanisme

Il informe toute personne des possibilités de construction sur un terrain. Suite à la loi S.R.U. du 13/12/2000 et ses décrets d'application, il devra être précisé la destination et la nature des bâtiments projetés ainsi que la superficie de leurs planchers hors œuvre.

Dépôt de la demande à la Mairie en 4 exemplaires.



### Note de renseignement d'urbanisme

Pour toute mutation d'un immeuble bâti ou non bâti sans modification de son état, mais elle n'informe pas sur la possibilité de réaliser sur ce terrain une construction ou une opération déterminée.

Dépôt de la demande à la Mairie en 4 exemplaires.

### Autorisation de lotissement

Nécessaire pour la division foncière d'une propriété de moins de 10 ans, en vue de la construction de plus de deux terrains (ou plus de quatre dans certains cas).

Dépôt de la demande à la Mairie en 5 exemplaires.

### Autorisations relatives aux installations et travaux divers

Elles contrôlent certains types d'occupation du sol (remblais ou déblais, étang, aire de stationnement...) qui ne relèvent pas du permis de construire.

Dépôt de la demande à la Mairie en 4 exemplaires.

### Autorisation de coupe et d'abattages d'arbres

Obligatoire dans les espaces boisés classés figurant sur le plan d'occupation des sols.

Dépôt de l'autorisation à la Mairie en 4 exemplaires.

### Certificat de conformité

Il constate qu'une construction a été réalisée en respectant les dispositions du permis de construire (nécessaire en cas de vente de l'habitation).

Déclaration d'achèvement des travaux à la Mairie en 3 exemplaires, accompagnée d'une photo de chaque face de la construction.

**Rappel** : il est conseillé avant tout dépôt de demande de permis de construire ou de déclaration de travaux de consulter le règlement du plan local d'urbanisme de la commune fixant les règles à respecter.



**Fillion**  
PRESSE & SERVICES

**presse tabac loto photo**

1200 route de Noyer • 74200 Allinges

Tél. 04 50 73 98 58



## Permis de Construire en 2002

DÉCLARANT :	LIEU-DIT :	TYPE DE DEMANDE :	DÉCISION :
Marc ALVAREZ	Aux Cruets	Maison d'habitation	Accepté
Fabrice DÉAGE	Aux Cruets	Maison d'habitation	Accepté
Philippe BESSE	Aux Cruets	Maison d'habitation	Annulé
Franck DUBORGEAL	La Capite	Maison d'habitation	Accepté
André GRILET-HERBINIÈRE	Chef-lieu	Construction abri de jardin	Incomplet
Pierre VEILLET	Aux Cruets	Maison d'habitation	Accepté
Philippe MARTINEZ	Aux Cruets	Maison d'habitation	Accepté
Patrice SINTEFF	Les Blaves Sud	Construction abri agricole	Accepté
Muriel JOLY	Trossy	Aménagement bât. existant	Accepté
Philippe COMBET	Trossy	Maison d'habitation	Accepté
François DÉTRAZ	Trossy	Bâtiment de service	Accepté
Christophe CHEVALLAY	Les Jossières	Maison d'habitation	Accepté
Hervé FROSSARD	La Glière	Maison d'habitation	Accepté
Hichem BOUBAKER	Aux Cruets	Maison d'habitation	Accepté
Stéphane PEILLEX	Aux Cruets	Maison d'habitation	Accepté
Xavier CLUZEL	Bois Varnaux	Maison d'habitation	Accepté
Jean-Luc VUATTOUX	Aux Cruets	Maison d'habitation	Accepté
Muriel BEL	Trossy	Construction d'une serre	En cours
Laurent PITTET	La Capite	Maison d'habitation	Accepté
Pierrette VIVIER	Les Cruets	Maison d'habitation	Accepté
Pierrette VIVIER	Les Cruets	Maison d'habitation	Accepté
Pierre MALLE	Les Scieux	Maison d'habitation	Accepté
Abdel Hakim BENDALI	Les Bois d'en Bas	Maison d'habitation	Accepté
Denis BEL	La Perrière-Ouest	Maison d'habitation	Annulé
André VULLIEZ	Les Derrys	Maison d'habitation	Accepté
Denis BEL	La Perrière-Ouest	Maison d'habitation	Accepté
Antonio LOPEZ	Les Bois d'en Bas	Maison d'habitation	Incomplet
Gilles NICOSIA	Les Bois d'en Bas	Maison d'habitation	Accepté

## LOTISSEMENTS

PELLET IMMOBILIER	La Cau		Accepté
Georges et Geneviève DEVILLE	Le Bois Poulet	6 lots	Accepté
Jean-François GROUPI	Le Bois Poulet	4 lots	Accepté

**BEL & MORAND**  
T.P.  
403 E, route de la Gare  
Z.I. MÉSINGES  
74200 ALLINGES  
Tél. 04 50 17 08 00 • Fax 04 50 17 08 01

**SARL LA FERME DE TROSSY**



Producteurs de Reblochons et Abondances fermiers  
SARL LA FERME DE TROSSY  
90 Rte de Trossy - 74200 Le Lyaud Tél. et Fax 04 50 70 57 19

## Certificats d'urbanisme en 2002

DÉCLARANT :	LIEU-DIT :	DÉCISION :
André NÉPLAZ	Bois Poulet	Accepté
Noël NÉPLAZ	Bois Poulet	Accepté
Lionel ROSSET	Le Crêt à Favre	Accepté
Jean-Claude WILL	Les Scieux	Accepté
Georges FILLON	La Perrière Ouest	Accepté
Patrick DEVILLE	Les Derrys	Accepté
Robert FILLON	La Combe	Annulé
Armand PELLET-LANGLAIS	Les Bois d'en Bas	Accepté
Armand PELLET-LANGLAIS	Les Bois d'en Bas	Refusé
Armand PELLET-LANGLAIS	Les Bois d'en Bas	Refusé
Armand PELLET-LANGLAIS	Les Bois d'en Bas	Accepté
Indivision VAILLY-DEVILLE	Les Riérets	Accepté
Jean VAILLY	Les Riérets	Accepté
Indivision VAILLY-DEVILLE	Les Riérets	Accepté
Jean-François LUGRIN	Les Jossières	Accepté
Jean-François LUGRIN	Les Jossières	Accepté
Rosa DÉAGE	Les Jossières	Accepté
Rosa DÉAGE	Les Jossières	Accepté
Jean-François LUGRIN	Les Jossières	Accepté
Gaston DUBOULOZ-MONNET	Les Derrys	Accepté
Chantal DUCHÊNE	Les Bois d'en Bas	Accepté
Georges DÉAGE	Les Bois d'en Bas	Accepté
Chantal DUCHÊNE	Les Bois d'en Bas	Accepté
Josette PÉRILLAT	Les Bois d'en Bas	Accepté
Jérémy DÉAGE	Les Bois d'en Bas	Accepté
Henri NÉPLAZ	Les Bois d'en Bas	Accepté
Solande POLETTO	Les Bois d'en Bas	Accepté
Monique CORAL	Les Jossières	Accepté
Armand PELLET-LANGLAIS	Les Bois d'en Bas	En cours
Armand PELLET-LANGLAIS	Les Bois d'en Bas	En cours
Jean ROSSET	Le Crêt à Favre	Accepté
Paule DÉTRAZ	Les Bois d'en Bas	Accepté
Grégory ESTER	Les Bois d'en Bas	Accepté
Renée TOCHET	Les Rierets	En cours
René NAZ	Les Champs de Beule	En cours

**JACQUET**  
**TRAITEUR**  
Conseil en Réception

Thonon : 62, route d'Evian  
Tél. 04 50 71 18 06 - Fax 04 50 26 32 24

**FINELEC**  
ELECTRICITE

INSTALLATIONS - DEPANNAGES - SERVICES

SARL P. FILLON & C. NÉPLAZ ÉLECTRICITÉ  
50, rue du Centre - 74200 LE LYAUD  
Tél. 04 50 26 30 62 - Fax 04 50 26 61 93

## SIVOM Armoy - Le Lyaud

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 FÉVRIER 2003 A 18 H AU SIÈGE DE LE LYAUD.

#### OBJET : Tarif d'intervention sur les réseaux d'eau.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :  
- de fixer le tarif horaire d'intervention des agents syndicaux, sur les réseaux d'eau communaux, à vingt-quatre euros (24 €) par heure de travail.  
- de fixer le tarif horaire d'utilisation des engins syndicaux, pour les travaux d'intervention sur les réseaux d'eau à vingt-neuf euros (29 €), par heure, en nombre égal aux heures d'intervention des agents syndicaux.

#### OBJET : Tarif horaire d'utilisation du tracto-pelle par les communes adhérentes au syndicat.

Pour l'exercice 2003, le coût de l'heure normale au 31 décembre 2003 s'élève à quatorze euros seize cents (14,16 €).

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de fixer le prix horaire d'utilisation du tracto-pelle pour les communes adhérentes au syndicat, trente-neuf euros soixante-huit cents (39,68 €).

#### OBJET : Contribution à la Caisse Mutuelle de Prévoyance du personnel des collectivités territoriales.

Le Comité Syndical décide d'allouer une contribution d'un montant de 142,50 € à la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales, afin de participer aux prestations à caractère social.

#### OBJET : Adhésion au Contrat-Groupement mis en place par le CDG 74.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de couverture par un contrat d'assurance des risques financiers liés au respect des obligations statutaires. Ces obligations concernent le maintien des traitements de base ainsi que le paiement des honoraires médicaux et frais de soins, plus ou moins important selon le statut des agents, leur régime social, la nature de leur congé et la cause de l'arrêt ou de l'absence.

#### Le Comité Syndical :

- demande au CDG de bien vouloir tout mettre en œuvre pour offrir au Syndicat la couverture des risques statutaires ;
- autorise le Président à signer la convention devant régler les conditions d'adhésion du Syndicat souscrit par le CDG et notamment l'échéancier des remboursements des primes d'assurance, ainsi que les conditions de participation financière au service d'assistance à la mise en œuvre du contrat groupe et à sa gestion par le CDG.

#### QUESTIONS DIVERSES :

##### • Orientations budgétaires 2003 :

Les membres du Comité Syndical arrêtent la section de fonctionnement du budget primitif du Syndicat Intercommunal à la somme de 426 480,00 € en recettes et en dépenses. Une réflexion est en cours concernant les dépenses d'investissement car certains points restent à définir avec le service technique.

##### • Groupe Scolaire :

Le conseil d'école souhaite la mise en place de panneaux "sens unique" et "sens interdit" sur le parking situé à l'entrée du groupe scolaire. Le Comité Syndical mettra en place une signalétique provisoire afin d'en évaluer l'efficacité et le respect. Toutefois, le double sens sera conservé pour l'accès au petit parking du SIVOM.

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 MARS 2003 A 18 H AU SIÈGE DE LE LYAUD

#### OBJET : Compte Administratif 2002

Le Comité Syndical délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2002, dressé par le Président Daniel CHAUSSÉE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

\* en euros

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédent*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédent*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédent*
Compte Administratif						
Résultats reportés		62 812,76		150 372,88		289 410,15
Opérations de l'exercice	43 136,90	405 043,85	89 843,01	94 237,51	432 979,91	499 281,36
TOTAUX	343 136,90	467 856,61	89 843,01	244 610,39	432 979,91	712 467,00
Résultats de clôture		124 719,71		154 767,38		279 487,09

## SIVOM Armoy - Le Lyaud

#### OBJET : Compte de gestion 2002 - Adoption.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2002, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### OBJET : Affectation des résultats du compte administratif 2002.

Le Comité Syndical, après avoir entendu et approuvé ce jour, le 26 mars 2003, le compte administratif du SIVOM pour l'exercice 2002,

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2002 comme suit :
  - 44 719,41 € en section de fonctionnement à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté),
  - 80 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- décide d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2002 soit 154 767,38 € en section d'investissement à l'article 001 (résultat d'investissement reporté).

#### OBJET : Budget primitif 2003 - Adoption.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le budget primitif de l'exercice 2003. Les membres du Comité Syndical sont invités à l'examiner et à vérifier exactement les crédits proposés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif du Syndicat Intercommunal, pour l'exercice 2003, comme suit :

##### Section de fonctionnement

en recettes	426 480,00 €
en dépenses	426 480,00 €

##### Section d'investissement

en recettes	237 966,00 €
en dépenses	237 966,00 €

#### OBJET : Création d'emplois saisonniers.

Monsieur le Président énumère les diverses tâches à effectuer durant la période printanière et estivale.

Le Comité Syndical après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide la création d'emplois saisonniers, à temps complet, pour une période déterminée allant du 23 juin jusqu'au 31 août 2003.

## En route vers une communauté de communes

*Regroupant les communes d'Armoy, Allinges, Brenthonne, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Lully, Margencel, Orcier et Perrignier, le Syndicat Intercommunal du Pays de la Côte et du Redon (SIPACOR) réfléchit depuis quelques mois à la création d'une communauté de communes.*

Le projet pourrait voir le jour en 2004, et vise non pas à évincer les communes, mais à les renforcer en leur apportant les moyens d'offrir à leur population des services adaptés à leurs besoins dans la proximité.

Dans cette nouvelle forme de coopération intercommunale, deux compétences sont obligatoires :

- le développement économique,
- l'aménagement du territoire.

Libre aux communes d'en définir le contenu.

Parallèlement, la communauté de communes doit exercer au moins une compétence optionnelle parmi les quatre suivantes :

- environnement,
- logement et cadre de vie,
- voirie,
- équipements culturels et sportifs et d'enseignement élémentaire et préélémentaire.

Cette structure peut se doter de compétences additionnelles dans d'autres domaines librement choisis.

Le financement serait assuré par la D.G.F. et par la fiscalité. Dans ce cadre, le système de la taxe additionnelle serait a priori retenu. La communauté de communes bénéficierait du produit de chacune des quatre taxes locales et en déterminerait de façon autonome les taux d'imposition lui permettant de couvrir ses charges. Les taux d'imposition des taxes perçues par les communes seraient diminués en fonction de cette nouvelle répartition de manière à ne pas faire subir au contribuable une augmentation de la pression fiscale.

Au niveau des compétences optionnelles, la commune du Lyaud est favorable au transfert du secteur "environnement" (assainissements, déchets, contrat de rivières, sentiers). Le secteur "petite enfance" serait choisi dans le cadre des compétences additionnelles.

En revanche, la commune du Lyaud ne souhaite pas, dans un premier temps, que soient intégrées dans la communauté de communes les compétences concernant le secteur social, jeunesse et culture, ces choix étant guidés par un souci financier et une politique de prudence.

La décision définitive sera certainement prise en fin d'année par l'ensemble des conseils municipaux concernés par ce projet.

## Donner son sang

Donner son sang  
C'est avant tout donner un peu de son temps  
Tous les deux mois, de temps en temps.

Donner son sang  
C'est aussi faire don de soi, de son vivant  
Quelques globules pour sauver un patient.

Donner son sang  
C'est pouvoir dire à 18 ans  
Pour ce geste là, je suis assez grand.

Donner son sang,  
Ce n'est pas très amusant  
Mais c'est un geste des plus émouvants.

Donner son sang,  
Pour un malade, un être vivant  
Pour qui rien ne sera jamais comme avant.

Donner son sang,  
Rime aussi avec recevoir, lors d'un accident,  
Car parfois nous devenons dépendants.

Donner son sang,  
C'est enfin tendre son bras dans le présent,  
Vers un avenir meilleur et plus confiant.

Alors n'attendons plus, allons de l'avant  
Et prenons 15 minutes pour donner notre sang  
Parce que la vie en dépend.

Mélanie



Donner son sang... dans la bonne humeur !



ALLO,  
**DEPANN' MENAGER**



TOUTES  
MARQUES

94, rue du Sanjhon 74200 LE LYAUD  
Tél./Fax : 04 50 73 99 94  
E-mail : depa-[menager@club-internet.fr](mailto:depa-<a href=)



**RENAULT**

s.a.r.l. Armoy Garage  
Agent

Les Combes - Armoy  
Tél. 04 50 73 95 09 - Télécopie 04 50 70 56 80  
Mécanique - Carrosserie  
Dépannage nuit et jours fériés : tél. 04 50 87 90 66

**HÔTEL** \* \*  
Centre ville  
Tourisme  
Thermalisme

**Café du Palais**

entre l'établissement thermal  
et le nouveau palais de justice

11, boulevard Dessaix • 74200 THONON-LES-BAINS  
Tél. 04 50 71 32 94 • Fax 04 50 81 87 89  
E-mail : [hotelcafedupalais@wanadoo.fr](mailto:hotelcafedupalais@wanadoo.fr)  
[www.hotelcafedupalais.com](http://www.hotelcafedupalais.com)

**Gedimat**  
**Mudry Lombard**

Matériaux de construction • Combustibles

ZAE des Cinq Chemins  
RN 5 • 74200 MARGENCEL  
Tél. 04 50 72 00 04

## Noces de Diamant

Jean BEL du hameau de Trossy et Marie FRÉZIER de "chez Jordan", se sont unis le 24 avril 1943 en l'église de Draillant.

Il avait 24 ans, elle venait de fêter ses 22 printemps. Ce couple installé depuis à Trossy, a célébré ses noces de diamant le dimanche 27 avril 2003 entouré de leur 4 enfants, sept petits-enfants, leur première arrière petite-fille ainsi que de nombreux amis.

A l'heure de l'apéritif, Madame le Maire leur a fait la surprise de venir présenter au nom de la municipalité ses meilleurs vœux de bonheur et de longue vie aux deux jeunes mariés.



## Bonne fête Maman !



*S'il est une tradition  
bien respectée  
dans notre village,  
c'est certainement  
la Fête des Mères.*



La plus belle fête de toutes et chaque année la municipalité offre à chaque maman une fleur (380 en 2003). Ce cadeau présenté individuellement par un membre du Conseil Municipal est complété par une réception à la salle paroissiale où Madame le Maire et son conseil reçoivent toutes les mamans pour partager le verre de l'amitié agrémenté de poésies lues par des enfants..



## Entente Armoy-Le Lyaud Gymnastique

Les personnes intéressées par un cours de gymnastique douce le lundi matin à la rentrée peuvent contacter Odette Lereboulet, au 06 71 66 96 69. Bonnes vacances !

**GAILLARD**  
**OUTILLAGE**

VENTE - LOCATION - RÉPARATIONS

Tél. 04 50 26 21 00 - Fax 04 50 26 19 69  
18, chemin des Tissottes  
74200 THONON

## Promenade des anciens du village

*Tout le monde était sur la place à l'heure prescrite et le car commença son tour habituel de ramassage des autostoppeurs.*

En route pour Annemasse, le chauffeur nous trouve endormis, le pauvre il ne savait pas !!

Après un début par l'autoroute des Titans, et selon les traditions, arrêt casse-croûte avec les brioches d'Etienne. Tout le carburant nécessaire au voyage était à disposition : vin blanc, vin rouge, café, jus de fruits présentés et servis par Marie-Paule, Renée, Odile, Franck... Arrivée à Oyonnax par un temps radieux, quelques détours pour arriver au Musée du Peigne et de la Plasturgie.

Exposition de machines toutes plus astucieuses, perfectionnées pour tailler, polir et fabriquer des peignes magnifiques. Les femmes abandonnant le chignon, conversion au plastique de toutes formes et de toutes tailles, du petit presse-citron au pare-choc de voiture.

Après cette visite, on ne considère plus son peigne ou sa corne à chaussure de la même manière.

Magnifique repas à l'hôtel "Les Grandes Roches", terminé par les danses et les chansons.

Retour au car pour aller dans une vallée jurassienne typique, au hameau de Lizon, dans l'atelier d'un artisan travaillant l'ivoire, l'os et la corne qui nous explique l'origine de ces matières et nous fait la démonstration de son habileté au tour, en présence d'une collection de burins et outils de toutes sortes.

Retour en musique, grâce à Robert, chansons, histoires drôles ou coquines, grâce à Jacques, Bernadette et les autres.

Une magnifique journée. Merci au groupe d'animation et à la commission des Aînés du Lyaud.



## Photo souvenir



*Départ pour la Classe de Mer à Taussat en mai 1986.*

Accroupis au 1<sup>er</sup> rang :

Josette JACQUIER (institutrice) - Sébastien DEFONTAINE - Cédric FRANTZ - Laurent RABHI - Christophe FROSSARD - Caroline LASORSA - Mylène PLANCHAMP - Delphine BIDAL - Alexandra CETOUR-BARON - Olivier PLANCHAMP - Indrig PRICAZ - Franck JORDAN.

Debouts au second rang :

Marie-Louise CHARLES-MANGEON (accompagnatrice) - Emmanuel CHATELAIN - Florence COLLOUD - Joël GARIN - Adeline FAGUER - Frédérique BOUVET - Laurent CHARLES-MANGEON - Fabrice DÉAGE - Sébastien BEL - Sébastien FAVRAT - Stéphane BIDAL - Francis FILLON - Mathieu MERCIER - Estelle PERRIÈRE - Séverine PERRIN - Annick BIDAL (accompagnatrice).

### Ctdp

Bureau d'études agréé SIPOREX  
Construction en béton cellulaire  
Coordination

26, Bd Carnot - 74200 Thonon  
Tél. 04 50 71 95 91  
Télécopie : 04 50 71 84 27  
t.ctdp@libertysurf.fr

### ETS VILLEGAS

**SERRURERIE  
MENUISERIE PVC**

Menuiserie Alu • Fermetures  
Automatismes

ZA des 5 Chemins - 74200 MARGENCEL  
Tél. 04 50 72 70 40 - Fax 04 50 72 72 55

### Pompes Funèbres Chablaisiennes MERCIER

15, rue de l'Hôtel-Dieu  
2, rue Charles Buet  
Tél. 04 50 26 53 04 - Fax 04 50 71 17 87  
74200 THONON-LES-BAINS

### EMC

ENTREPRISE MODERNE DE CONSTRUCTION

ZI Vongy - 74200 THONON  
Tél. 04 50 26 68 88 - Fax 04 50 26 42 59

## Lucien PETITJEAN & Fils

ENTREPRISE CARRELAGE  
FAÏENCES

Moulins d'Amphion - LE LYAUD  
Tél. 04 50 73 91 95

## DOMINIQUE SERVAES Artisan Bijoutier

476, Route des Devants  
74200 LE LYAUD  
Tél. 04 50 73 95 79



électricité générale  
tous travaux de terrassement  
le spécialiste de l'éclairage public  
et des transformateurs



**sarl ÉLECTRICITÉ  
& TRAVAUX PUBLICS DEGENÈVE**

Le Seytroux - 74470 LULLIN  
Tél. 04 50 73 81 64 - Fax 04 50 73 86 80

## L'Épicerie du Boulangier

A. NÉPLAZ

PAIN  
VIENNOISERIE  
PATISSERIE  
ALIMENTATION

Rue de la Mairie • 74200 LE LYAUD  
Tél. 04 50 73 96 19

## PARTNER CHAUFFAGE

BAZZANI Jean-Pierre et BURNICHON Yves

*Contrat d'entretien chaudières fioul et gaz  
Dépannage, installation et remplacement*

275, rue du Sanjhon - 74200 LE LYAUD  
Tél. 04 50 70 58 81 - Fax 04 50 70 50 68



Michel PISSARD-GIBOLLET  
INDUSTRIE - BÂTIMENT - COMMERCE - PARTICULIERS

463 ZI Genevrière  
Route des Blaves - 74200 ALLINGES  
Tél. 04 50 73 99 14 - Fax 04 50 70 58 50

## Pascal Saillet ramoneur

NETTOYAGE  
CHAUDIÈRES ET FOURNEAUX  
ENTRETIEN DE TOITURES

74200 LE LYAUD  
Tél. 04 50 73 90 24



**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**

**Ets Gérard MOUCHE**

21, route des Cathelins  
74200 LE LYAUD

**Tél. 04 50 73 91 11**  
Fax 04 50 73 95 61